

LOI N° 5-2004 DU 11 Février 2004

autorisant la ratification du protocole au traité
instituant la Communauté économique africaine
relatif au Parlement panafricain

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain.

Le protocole dont s'agit est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 11 Février 2004


Denis SASSOU N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères, de la
coopération et de la francophonie,


Rodolphe A D A D A